

Ville de Bruxelles
Mme G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Plans et autorisations
Boulevard Anspach, 6
1000 Bruxelles

V/Réf. : 260A/04-art.175
N/Réf. : AVL/AH/BXL-2.1386/s361
Annexe : 1 dossier + doc. A3

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Clovis, 3 / square Ambiorix, 52. Placement d'une station de radiocommunication et pose de trois antennes. Demande d'avis de la Commission de Concertation.

En réponse à votre courrier du 6 décembre sous référence, réceptionné le 10 décembre 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 5 janvier 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

En sa séance du 30 juillet 1997, la C.R.M.S. s'était prononcée sur une demande similaire introduite par le même opérateur et portant sur le bien en question. Elle ne s'opposait pas au placement d'antennes sur le pignon et en toiture de l'immeuble pour autant que l'installation prévue en toiture soit adossée au cabanon d'ascenseur.

Les photos de la situation existante qui sont jointes au dossier montrent que des antennes ont non seulement été placées sur les pignons mais aussi en façade avant de l'immeuble, au niveau du dernier étage. Cet emplacement n'a jamais fait l'objet d'une demande examinée par la C.R.M.S. qui s'interroge sur cette manière de travailler.

En raison de la valeur patrimoniale intrinsèque de l'immeuble et vu qu'il est situé dans la zone de protection du site classé des squares, la Commission s'oppose fermement à la pose d'antennes en façade avant.

Elle ne conteste donc pas l'installation d'antennes supplémentaires (U1 et U3) sur les façades latérales de l'immeuble, mais elle émet un avis fermement défavorable sur le dédoublement du dispositif existant en façade avant. La nouvelle antenne U3 devra donc être posée en toiture, contre le cabanon d'ascenseur. La Commission insiste pour que l'antenne existante en façade avant soit également démontée et déplacée.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.